

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 10/07/2018, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Coralie ARNOLD, Stéphanie COLIN, Danielle CHARTON, Ariane VEILANDE.

Messieurs David ALRIVIE Thierry BRUGGEMAN, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN, Stéphane ROLLET, Franck WILFART

Pouvoir : Véronique MOULIN donnant pouvoir à Sylvain QUOIRIN

Absents excusés : Franck BLANCHARD et Guy PIQUET

Madame Stéphanie COLIN a été nommée secrétaire de séance

---

Le compte rendu de la séance du 25 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

## Choix de l'emprunt pour la réfection du réseau d'eau N° 001 – 16/07/18

Monsieur le Maire informe qu'il convient de réaliser un contrat de prêt d'un montant total de 150 000 € auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement du plan d'action réseau d'eau potable.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée.**

**DELIBERE à l'unanimité,**

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne un contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 150 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Durée d'amortissement** : 20 ans

**Périodicité des échéances** : Trimestrielle.

**Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux fixe à échéances constantes à 1.61 %

**Commission d'instruction** : Amortissement du capital : Constant (Echéances dégressives)

**Débloqué des fonds** : Possible sur 3 mois en 3 fois à dater de l'émission du contrat.

**Remboursement anticipé** : Partiel ou total à chaque échéance moyennant une indemnité actuarielle.

**Calcul des intérêts** : 30/360

**Frais de dossiers** : 0,15 % déduit du premier déblocage de fonds

A cet effet, Sylvain QUOIRIN, Maire, délégataire est dûment habilité à signer seul le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 11

**Choix du crédit relais pour la réfection du réseau d'eau  
N° 002 – 16/07/18**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de réaliser un contrat de prêt relais d'un montant de 450 000 € auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement du plan d'action réseau d'eau potable dans l'attente des subventions.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée.**

**DELIBERE à l'unanimité,**

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne un contrat de Prêt relais composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 450 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Périodicité des échéances en intérêts :** Trimestrielle

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux fixe à court terme relais à 0,28 %.

**Déblocage des fonds :** Possible sur 6 mois à dater de l'émission du contrat.

**Remboursement anticipé :** Partiel ou total à chaque échéance sans frais ni pénalité.

**Calcul et paiement des intérêts :** Trimestriel.

**Frais de dossier :** 0.10 % déduit du premier déblocage de fonds.

A cet effet, Sylvain QUOIRIN, Maire, délégataire est dûment habilité à signer seul le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 11

**Tarif Eau 2019  
N° 003 – 16/07/18**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de revoir les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2019.

Il propose de délibérer sur les prix déjà évoqués en point fixe, soit :

Abonnement eau potable :	17.00 € HT soit 17,94 € TTC (TVA à 5.5 %)
Consommation Eau : <b>augmentation de 0.18 € TTC</b>	1.71 € HT soit 1.80 € TTC / m <sup>3</sup> (TVA à 5.5 %)
Consommation Eau supérieure 800 m <sup>3</sup>	1,35 € HT soit 1,42 € TTC / m <sup>3</sup> (TVA à 5.5 %)
Agence de l'Eau : Taxe anti-pollution :	0.30 € HT soit 0.32 € TTC / m <sup>3</sup> (TVA à 5.5 %)
Abonnement assainissement :	45.00 € HT soit 49.50 € TTC (TVA à 10 %)
Consommation financement ouvrages assainissement :	1.73 € HT soit 1.90 € TTC / m <sup>3</sup> (TVA à 10 %)
Consommation collective et traitement :	0,86 € HT soit 0,95 € TTC / m <sup>3</sup> (TVA à 10 %)
Agence de l'Eau : Redevance Modernisation des réseaux :	0.30 € HT soit 0.33 € TTC / m <sup>3</sup> (TVA à 10 %)

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité :**

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 11

**Participation Centre de Loisirs « Les Galoupiots »  
N° 004 – 16/07/18**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de délibérer pour accepter la convention de participation à l'extension du centre de loisirs « Germe kids », pour un nouvel accueil « Les Galoupiots » à Champlost.

Pour 2018, la convention commencera du 3 septembre au 21 décembre, le montant sera calculé au prorata temporis.

Cette convention est établie pour un an renouvelable.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE la convention pour un montant maximale de 6 000 €, ce qui correspond à 2 424 demi-journées de présence des enfants domiciliés à Venizy.**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires**

Vote : Pour 11

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017  
N° 005 – 16/07/18**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Vote : Pour 11

## INFORMATIONS

### **- Regroupement Pédagogique Intercommunal :**

Face à la diminution des effectifs des enfants scolarisés sur les deux communes, un regroupement est envisagé avec Champlost pour diminuer les coûts de fonctionnement.

Monsieur BRIOLLAND (inspecteur académique) prépare les différents scénarios.

Le projet doit être préparé de septembre à décembre pour être présenté en décembre 2018, pour une décision à partir de la rentrée de septembre 2019.

**Le Diapason** : Ouverture depuis le mardi 10 juillet.

**Boulangerie** : Fermée depuis le 15 juillet. L'installation d'un distributeur à pain est envisagée.

### **Date des prochains conseils municipaux :**

Lundi 17 septembre 2018 à 19 heures

Lundi 15 octobre 2018 à 19 heures

Lundi 19 novembre 2018 à 19 heures

Lundi 17 décembre 2018 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.  
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 16/07/2018 : Choix de l'emprunt pour la réfection du réseau d'eau

Délibération n° 002 – 16/07/2018 : Choix du crédit relais pour la réfection du réseau d'eau

Délibération n° 003 – 16/07/2018 : Tarif Eau 2019

Délibération n° 004 – 16/07/2018 : Participation Centre de Loisirs « Les Galoupiots »

Délibération n° 005 – 16/07/2018 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017